



Commune municipale Orvin

Orvin, le 10 décembre 2024

ASSEMBLEE MUNICIPALE LUNDI 10 DECEMBRE 2024, 20H00 HALLE DE GYMNASTIQUE, ORVIN

PROCÈS-VERBAL

Président : Jacques Girardin
Secrétaire : Séverine Flaig

Ayants droits : 70

ORDRE DU JOUR :

1. Élections des scrutateurs
2. Discuter, éventuellement approuver le budget 2025 avec une quotité d'impôt inchangée à 1,88
3. Présentation du plan financier 2025-2029
4. Discuter, éventuellement approuver le règlement du service dentaire scolaire (SDS) et du barème des contributions
5. Elections
 - a. d'un membre au Conseil municipal en remplacement de M. Julien Tièche, démissionnaire
6. Communications du Conseil municipal
7. Divers

Le président salue l'assemblée et souhaite de fructueuses délibérations, dans un esprit serein et constructif, dans le respect de l'autre. L'assemblée a été convoquée dans la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary n° 41 du 08 novembre 2024 conformément à l'article 28 du règlement d'organisation de la Commune d'Orvin.

L'assemblée est déclarée ouverte à 20h00. Selon l'article 20, alinéa 1 du règlement d'organisation « *ont le droit de vote les citoyens âgés de 18 ans révolus et domiciliés dans la commune depuis 3 mois au minimum* ». Les personnes n'ayant pas le droit de vote sont M. XXX, Mme YYY, employée à l'administration communale, M. XXX, concierge, et M. XXX, conseiller municipal, démissionnaire. Tous les autres citoyens présents possédant le droit de vote, le président déclare l'assemblée correctement constituée.

Délibérations :

1. Élections des scrutateurs

Trois personnes sont nommées scrutateurs : M. XXX, M. XXX et M. XXX.

2. Discuter, éventuellement approuver le budget 2025 avec une quotité d'impôt inchangée à 1,88

Par M. XXX, responsable du dicastère des finances, présente le budget.

Les investissements en cours

Projets en cours (crédits et/ou budgets votés)

Remplacement conduite Les Saignes	CHF	90'000.00
Réfection chemins agricoles (3/3)	CHF	61'700.00
Réfection cabane et réaménagement Petit Terrain	CHF	50'000.00
Réfection ancien hangar L'Echelette 15	CHF	20'000.00
Planification spéciale Prés-d'Orvin – Suite	CHF	20'000.00
Total	CHF	241'700.00

Informations complémentaires, les amortissements

Amortissements planifiés

Alimentation en eau, épuration + déchets	CHF	25'984.00
Route, voies de communication	CHF	97'000.00
Terrains bâtis	CHF	141'000.00
Biens mobiliers	CHF	38'000.00
Immobilisations incorporelles	CHF	26'000.00
Total des amortissements	CHF	327'984.00
➔ dont impact direct dans le résultat	CHF	302'000.00

Le résultat devrait être présenté équilibré selon les directives cantonales art. 84 et 85 OCo. Pour la présentation de ce soir uniquement et pour des raisons de compréhension, il est renoncé à cette directive.

Le MCH2 exige que le résultat du compte global soit approuvé par l'assemblée municipale.

Le budget prévoit un excédent de charges budgété à CHF 443'883.—.

Le conseil municipal et la commission des finances proposent d'approuver le budget 2025 tel que présenté.

L'assemblée accepte à la majorité par 69 voix, sans avis contraire, le budget 2025 avec quotité d'impôt inchangée à 1,88.

3. Présentation du plan financier 2025 – 2029

Par M. XXX.

2025 – nouveaux projets

Construction estrade local travaux publics	CHF	40'000.00
Acquisition nouveau véhicule voirie	CHF	65'000.00
Achat balayeuse pour véhicule Holder	CHF	65'000.00
Installation/connexion chauffage distance	CHF	30'000.00
Aménagement chemin accès station pom.	CHF	80'000.00
Réfection barrage « Tchna » & remise bass.	CHF	40'000.00
Assainissement site de tir (ancien stand)	CHF	80'000.00
Avant-projet nouveau bâtiment municipal	CHF	120'000.00
Total	CHF	520'000.00

2025 – Projets en cours (crédits et/ou budgets votés)

Remplacement conduite Les Saignes	CHF	90'000.00
Réfection chemins agricoles (3/3)	CHF	61'700.00
Réfection cabane et réaménagement P. Te.	CHF	50'000.00
Réfection ancien hangar L'Echelette 15	CHF	20'000.00
Planification spéciale Prés-d'Orvin - Suite	CHF	20'000.00
Total projets en cours	CHF	241'700.00
Total nouveaux projets	CHF	520'000.00
Total 2025	CHF	761'700.00

2026 – Nouveaux projets

Réfection route l'Echelette	CHF	274'000.00
Assainissement sites (stand de tir)	CHF	750'000.00
Réfection mur et route Crêt des Bêtes	CHF	200'000.00
Réfection route derrière l'école enfantine	CHF	150'000.00
Total 2026	CHF	1'374'000.00

2027 – Nouveaux projets

Construction local sociétés jeune, 1 ^{ère} éta.	CHF	400'000.00
Réfection route des Oeuches, partie inf.	CHF	336'000.00
Total 2027	CHF	736'000.00

2028 – Nouveaux projets

Réfection route Les Vernes/Sur M.-T.	CHF	550'000.00
Construction local sociétés jeune, 2 ^{ème} éta.	CHF	200'000.00
Total 2028	CHF	750'000.00

2029 – Nouveaux projets

Total 2029	CHF	—
-------------------	------------	----------

M. XXX souligne qu'il y avait une année l'idée de reconstruire la salle de gymnastique.

M. XXX mentionne que c'est juste et le sujet sera abordé lors de la communication du conseil municipal. Aucun montant n'est prévu actuellement.

4. Discuter, éventuellement approuver le règlement du service dentaire scolaire (SDS) et du barème des contributions

Par M. XXX, maire.

Le règlement actuel datant de 1998, il n'est plus adapté à la situation d'aujourd'hui. Le Conseil municipal a décidé de le mettre à jour.

Le règlement du service dentaire scolaire régit 3 domaines :

- organisation et la surveillance du service dentaire scolaire (6 brossages par année scolaire à l'école)
- examen obligatoire des élèves chez le dentiste scolaire ; examen pris en charge par la commune
- prise en charge des frais d'orthodontie (anomalies de dentition chez les enfants) avec soutien financier de la commune selon le barème des contributions.

Le Conseil municipal recommande d'accepter le règlement du service dentaire scolaire (SDS).

L'assemblée accepte à la majorité par 69 voix, sans avis contraire, le règlement du service dentaire scolaire (SDS) et du barème des contributions.

5. Elections

a. d'un membre au Conseil municipal en remplacement de M. Julien Tièche, démissionnaire

Aucune liste n'ayant été déposée, l'assemblée municipale peut voter pour n'importe quelle personne éligible selon l'art. 49 g du règlement d'organisation. Cette élection se déroule à la majorité simple et non à la majorité absolue, comme des élections normales. La personne qui obtient plus de voix est élue.

M. XXX signale que c'est effectivement une élection libre. Il y a eu un dépôt de liste. La commune a essayé de relancer l'intérêt des citoyennes et citoyens en mettant des articles dans le journal pendant 3 semaines. Rien n'avait bougé. Orvin ne connaît pas ce genre d'élection. En croisant des personnes au village, un candidat s'est intéressé à la fonction.

Il a posé des questions afin de savoir comment ça se déroulait. Un petit entretien a été fait avec lui pour l'informer de la grandeur de la mission, le nombre de soir que ça prenait, le genre de séances qui pouvaient y avoir,...et l'impact que ça a sur sa vie privée. La personne a demandé un petit délai pour consulter sa famille, son employeur. Le retour fut positif de sa part.

M. XXX présente :

M. Timothée Vianney-Liaud, né le 18 septembre 1993, 31 ans, il est le fils de Guy et Martine, sa maman née Lécho. Il est marié à Morane et ensemble ont deux enfants, Nahema et Elijah. Il est très investi au village. Il a fait un apprentissage de menuisier, charpentier chez Fabrice Boder. Actuellement, il est employé chez Antoine Grosjean. Il est menuisier, charpentier et chef de projet auprès de cette entreprise. Par le passé, il a exercé la fonction de chef scout auprès des flambeaux de l'Evangile. Il est également formateur en entreprise chargé de la supervision des apprentis dans son entreprise. Il exerce la fonction de sous-officier auprès des sapeurs-pompiers de l'OPRV. Ce qu'il aime avant tout, ce sont les sorties et la vie de famille avec ses enfants, la randonnée. Il est prêt à s'investir pour son village et rendre service à la collectivité.

Ainsi il se présente lui-même. C'est M. XXX qui est allé le trouver à son travail afin de lui demander s'il était intéressé à reprendre cette fonction. Il a fallu un bon temps de réflexion. Il a discuté avec M. Julien Tièche ainsi que les différentes personnes qui sont au conseil. Il est donc intéressé à reprendre cette place car il aime ce village et ça lui ferait mal que le poste reste vacant.

M. Jacques Girardin demande s'il y avait une autre proposition dans la salle. Ce n'est pas le cas.

Afin que l'élection soit tacite, l'assemblée doit l'accepter ainsi.

Celles et ceux qui acceptent de nommer tacitement M. Timothée Vianney-Liaud sont priés de lever la main.

L'assemblée accepte l'élection tacite par 69 voix, sans avis contraire.

6. Communications du conseil municipal

M. XXX donne quelques informations sur l'association des parkings aux Prés-d'Orvin (APO).

En effet, depuis le 1^{er} novembre 2023 les horodateurs ont encaissé CHF 55'000.—.

Une assemblée générale sera fixée au printemps de l'année prochaine. À ce moment-là, les comptes seront détaillés pour une année comptable. Actuellement, les comptes ne sont pas précis.

Différents projets ont pu être mis en œuvre. Un pavillon a été placé à la Place Centrale qui est sur la commune de Nods. Les horodateurs construits aux Prés-d'Orvin ont été inspirés par d'autres endroits des Préalpes afin de les protéger des intempéries. À la place Centrale, une toiture végétale arrivera au printemps prochain.

L'association a beaucoup appris à travailler avec les horodateurs. Les appareils ont une carte SIM. Comme les gens veulent tous les moyens de paiement possible. À la base, il y avait paiement par TWINT, par carte, par application et par monnaie.

A plusieurs reprises, il y a eu des problématiques parce qu'à la Place Centrale il y a une bulle et il n'y a quasiment pas de réseau. Les gens allaient rechercher du réseau et ça fonctionnait une fois sur trois et quand l'entreprise BeSafe fait le contrôle des parkings pour le compte de l'association et qui eux aussi contrôlent avec un smartphone, avec des problèmes de réseau, l'application n'a pas toujours donnée les bonnes informations. Du coup, certaines personnes ont été amendées alors qu'ils avaient payé.

Au niveau du réseau, Swisscom a mentionné que rien de plus ne pouvait se faire à la Place Centrale.

L'association ainsi que le comité ont décidé de limiter les moyens de paiement à simplement de la monnaie.

L'association recherche un/-e chargé-e de contrôle ou plusieurs personnes assurant le rôle de chargé(e) de contrôle. Il s'agit d'une activité accessoire exercée en été comme en hiver, rétribuée à l'heure et planifiée d'entente avec le comité de gestion de l'APO. Également mettre les amendes et les personnes intéressées feront un cours auprès de la police cantonale.

M. XXX demande si la route était déneigée jusqu'à la Place Centrale tout l'hiver.

M. XXX mentionne comme ils ont goudronné derrière, il y a des agriculteurs de l'autre côté qui ouvrent, de façon irrégulière. Quand c'est ouvert, il a été convenu avec M. XXX de déneiger les places à la Place Centrale pour que les gens puissent éventuellement se garer s'ils le veulent.

M. XXX se demande dans ce cas-là, est-ce que ça devient une route de liaison entre Orvin, Corgémont et Courtelary et pourrait être reprise par le canton. Est-ce que la commune a pensé à relancer ce sujet. Ça limiterait les dépenses sur l'entretien des routes aux Prés-d'Orvin.

M. XXX confirme qu'il y a un intérêt de le faire depuis un certain temps.

Le prédécesseur, M. XXX avait pris l'initiative d'entreprendre avec la bourgeoisie de créer un chemin des sculptures qui se trouve le long du Chemin à Casa.

Cette année, quatre statuts ont été posées.

Le grand tétra, les skis en mélèze fait par M. Yann Roth.

Un âne en sapin blanc fait par M. David Grosjean.

Une sorcière en mélèze fait par M. Norbert Allemann.

A la fin, il y en aurait 12-13 statuts en relation avec le village d'Orvin.

M. XXX souligne qu'à L'Echelette ça fume. Les installations fonctionnent depuis le début du mois de novembre. Actuellement, la plus grande entreprise du quartier est reliée ainsi que 5 maisons familiales. L'objectif pour cette année a été atteint. Pour l'année prochaine, ce sont les bâtiments suivants à L'Echelette du hangar à la menuiserie aux bâtiments d'habitation qui seront reliés, connectés ainsi que ceux le long de la route Principale qui ont manifesté leur intérêt.

Pour tous ceux qui sont intéressés à voir cette grande chaufferie, les portes seront ouvertes le 15 décembre de 10h à 14h. M. XXX souligne qu'il y aura la possibilité de déguster une soupe aux pois, vin chaud, un punch au jus de pomme d'Orvin.

M. XXX informe l'assemblée qu'il n'y aura aucune décision prise ce soir, juste des informations transmises. Dans les années 1964, l'école existante a été construite. Ça convenait à ce qui était demandé. Les années ont passé, les priorités ont passé et dans les années 1980, un premier projet a été relancé, avec toujours une halle de gymnastique, une salle polyvalente pour accueillir une assemblée de 300 personnes, qui n'a malheureusement pas abouti. Ça a été à nouveau relancé pour aboutir à moitié à la transformation du collège qui s'est fait dans l'ancien bâtiment, toujours sans halle de gymnastique, sans place protégée. Actuellement un 3^{ème} critique important est arrivé : l'EJC. Au début, il y avait 8 enfants pour manger et maintenant, les jeudis c'est plus de 30 enfants. L'EJC se trouve à l'est du bâtiment dans une grande salle mais très basse qui fait 2m14. Les dispositions de salle ne correspondent pas tellement à l'occupation de ces enfants âgés de 4 ans à 12 ans. De plus, avec les conflits mondiaux, le canton revient sur les places protégées. De ce fait, Orvin est déficitaire. À noter, que la grandeur de la halle de gymnastique n'est plus conforme à l'enseignement scolaire. Après réflexion, un groupe de travail s'est formé, composé de 5 personnes. Ils ont établi un cahier des charges. La commune s'est approchée d'un bureau d'architecture afin d'établir une étude de faisabilité. Le bureau d'architecte est venu sur place pour mesurer tous les volumes des locaux existants, y compris la place à disposition. Suite à cela, 5 variantes ont été proposées. Dans ces variantes, il n'est plus possible de faire comme on veut. Il y a des normes, des règlements de commune ou de construction mais également des directives fédérales pour les communes afin d'harmoniser les quartiers existants. Il y a donc passablement de contraintes pour élaborer un tel projet.

Sur ces 5 premières variantes, une a été retenue qui consistait à dire que dans la halle de gymnastique serait modifiée en salle polyvalente, pour des concerts, les sociétés,... et une halle de gymnastique serait construite au nord du bâtiment, avec les abris PC.

Dans l'option retenue, les bureaux municipaux seraient à côté de la halle de gymnastique.

Les bureaux municipaux actuels seraient en salle d'EJC. L'aménagement est idéal pour faire aux normes.

Dans la salle EJC actuelle, il faudrait faire une excavation pour arriver à 2m34 de hauteur de plafond. Les coûts seraient onéreux. Avec le groupe de travail et la commission, il a été convenu de trouver une autre solution. La solution est de démonter la halle de gymnastique actuelle et de la mettre dans l'autre sens, une halle en largeur, nord-sud. Ça ne serait plus aux normes ISOS et ça défigurerait la complexité de l'école primaire.

La variante n° 6 est de garder la halle de gymnastique existante et de faire un plancher intermédiaire en intégrant l'EJC dedans. Construire la halle de gymnastique côté nord avec les abris PC accolés à la halle de gymnastique.

Les 9 millions ne correspondent qu'à une estimation selon les normes SIA. C'est simplement un chiffre d'appui. Il faudra donc réduire.

Si aucun projet ne passe, il faudra trouver une solution pour l'EJC.

M. XXX demande au niveau du projet n° 6, ça serait simplement une halle de gymnastique ou une salle polyvalente.

M. XXX souligne que la halle de gymnastique deviendrait une salle polyvalente.

M. XXX revient sur la présentation des futurs investissements. Il était question d'un bâtiment ou d'une salle pour les sociétés. Est-ce que c'est quelque chose qui viendrait en plus ?

M. XXX souligne que c'est totalement différent. Le projet de salle de jeunes c'est un projet qui date de longtemps. C'était plutôt pour remplacer la cabane des réfugiés et le foyer des jeunes, qui ne sont plus aux normes. C'était de refaire un local, beaucoup plus simple que l'école enfantine. Ça serait pour les jeunes et les répétitions musicales.

Il est évident que si la commune se lance sur le grand projet, le projet des jeunes serait mis en veille.

M. XXX demande s'il n'y avait pas moyen de mettre la halle de gymnastique au sud qu'au nord.

M. XXX souligne que la partie sud a été étudiée de faire l'excavation et un parking sous-terrain. Il est néanmoins nécessaire de garder la partie libre pour l'école, la récréation.

M. XXX mentionne qu'en 2027 la commune serait à un excédent de charge de CHF 400'000.— prévisible. Un bâtiment à CHF 9 millions sur les nouvelles normes sera à amortir depuis 2026 sur 33 ans. Ce qui représente environ CHF 300'000.— d'amortissement. De plus, faudra prendre un intérêt à 1%-1,5%, ce qui représente CHF 100'000.— donc CHF 400'000.—. Rien que comptablement parlant ça fait CHF 800'000.— d'amortissement dès qu'une pierre sera posée sur ce bâtiment. Ce qui fait relativement énorme. A cela, s'ajoute un amortissement réel. N'est-ce pas mieux d'étudier la faisabilité financière d'un projet avant de continuer à dépenser de l'argent ?

En 2010, la commune n'avait pas encore rénové l'école et avait déjà dépensé presque CHF 670'000.— depuis 1990 dans des projets où aucune pierre n'avait été déplacée.

M. XXX l'informe que la commune y a pensé. Raison pour laquelle elle est toujours au stade de l'étude de faisabilité. Avec la variante n° 6, il est possible que les coûts seront plus bas et des calculs seront établis pour éviter d'investir les CHF 120'000.— dans l'avant-projet.

M. XXX souligne que c'est pour 200 places d'abris et 400 manquantes. Il faut aussi se poser la question. Ensuite, l'EJC, est-ce qu'il y a eu une analyse qui s'est faite sur l'évolution de la population de la natalité ?

M. XXX mentionne si aucun projet ne passe, il faudrait trouver une solution pour l'EJC. Il faudrait l'accès aux personnes à mobilité réduites, des WC indépendantes à l'école.

M. XXX souligne que la responsable de l'audit du canton a dit que la commune a l'obligation de changer de place pour ces enfants à l'EJC.

M. XXX informe qu'un bâtiment à CHF 9 millions n'est pas payable. Il faudra voir ce qui est faisable de faire avec la variante n° 6.

M. XXX demande si la méthode de la modularité a été évoquée. Ainsi pouvoir changer l'attribution des locaux par des parois mobiles ou des changements d'affectation. De pouvoir ainsi s'adapter de manière dynamique. Pour éviter dans 5-10 ans que la commune ait fait tout faux et qu'il faudra tout recommencer.

M. XXX indique que si la halle de gymnastique est occupée sur 2 niveaux avec l'EJC et que si l'EJC venait à disparaître, les locaux feront toujours partie de l'école. L'école manque en effet toujours de classes.

M. XXX revient sur la proposition de M. Jacques Mathez qui serait bien de moduler les locaux.

M. XXX confirme que ça serait des parois mobiles.

M. XXX informe qu'Orvin est toujours relié au réseau d'eau de la commune d'Evilard, via la conduite de secours. La problématique rencontrée est paradoxale. C'est principalement dû aux fortes précipitations de cette année. En ce moment, les terrains sont complètement saturés en eau ce qui fait que lors de précipitations ça entraîne un ruissellement en surface et un lessivage des sols. Ces phénomènes ont deux conséquences directes sur la qualité des eaux bruts :

- la présence de bactéries pathogènes
- un taux de turbidité élevé qui affecte la filtration de l'eau (c'est un excès de particules en suspension, comme des sédiments ou des matières organiques qui peuvent affecter l'efficacité des traitements de désinfection, notamment à Orvin par le filtre UV).

Au niveau des captages, il y avait 180 litres/minute et suite aux pluies du week-end, actuellement il a été mesuré 280 litres/minute. Ça signifie que les sols et les zones de protection ne sont plus efficaces pour la filtration naturelle des eaux.

Un bureau d'ingénieurs a été mandaté afin d'installer un turbidimètre. Il mesurera en temps réel la quantité de sédiment ou de matière organique dans l'eau et cela permettra de déclencher automatiquement le système de traitement dès que la qualité de l'eau l'exigera. La commune est également en attente d'un système d'épuration de secours qui constituera une mesure additionnelle de protection.

Ça sera mis probablement en place pour la mi-janvier.

La commune souhaite faire une analyse des zones de protection qui datent de 1987. Un tronçon sera probablement changé de la conduite d'amenée d'eau entre la station de pompage du Jorat et la chambre des captages.

M. XXX demande si en attendant ces changements la commune reste reliée sur le réseau d'Evilard.

M. XXX confirme que ça reste ainsi. C'est la seule façon d'assurer une eau sans bactérie.

M. XXX souhaite savoir si le prix au m³ augmentera. Est-ce que c'est transparent avec la commune d'Evilard.

M. XXX mentionne pour cette année, ça sera transparent et l'année suivante aussi. Par rapport à l'eau d'Evilard, c'est une conduite de secours. La commune ne souhaite pas une alimentation directe par la commune d'Evilard. Le prix ne changera pas ces prochains temps. Ce qui peut arriver dans les années à venir, ça sera d'adapter la taxe fixe de la consommation d'eau.

M. XXX demande si l'idée était de conserver l'alimentation historique.

M. XXX lui répond par la positive. Il faut continuer de travailler avec les ressources en eau. Il faudra par contre adapter le mode de traitement.

M. XXX souhaite la bienvenue à Timothée et exercer sa fonction avec tout le soutien nécessaire.

Pour la statistique, à ce jour, la commune compte 862 ayants droits au vote, dont 431 dames et 431 messieurs.

Dans les remerciements : les Pommes Vertes pour l'organisation de la Saint-Nicolas du vendredi 6 décembre, la commission d'embellissement pour la première fenêtrée de l'avent. Le jeudi 12 décembre aura lieu la fête de Noël de l'école dans les rues du village dès 19h.

L'action des bons Cad'Orvin sont disponibles à la commune qui est un soutien aux commerces locaux.

Il salue M. XXX qui fait une demande de naturalisation. Il habite le village depuis 2018.

Personnel communal : Mme YYY, de Plagne. À 40% à l'administration communale, sous les ordres de M. XXX.

Mme XXX, à 60% à l'administration communale comme administratrice des constructions depuis le 1^{er} novembre.

L'EJC a pris congé de personnes, soit Mme YYY et Mme YYY. Elles sont remerciées pour leur engagement.

M. XXX remercie M. Bernard Aufranc et M. Patrice Mottet pour tout le travail effectué.

Il remercie également M. Patrick Sifkovits et M. Ludovic Aufranc qui ont repris la fonction de surveillants réseau.

M. Julien Tièche élu le 11 décembre 2017 avec 104 voix. Il a fait 2 ans puis a quitté le village pour des raisons familiales. Il est revenu, élection par les urnes du 17 janvier 2021, élu avec 219 voix et là, il a fait 4 ans au conseil municipal.

Il a eu le dossier de la traversée du village, la commune a eu la bonne personne au bon moment. Il a répondu à la presse. Il a trouvé des solutions pour tout le monde. Écouté patiemment les doléances de tous.

Tout de bon, beaucoup de sérénité et une bonne santé.

7. Divers

Mme YYY aimerait savoir en tant que maman pour quelle raison l'école fait toujours appel au Dr Richard en sachant qu'il est à la retraite et en plus ce n'est pas un pédiatre.

Le conseil en prend bonne note.

M. XXX avait demandé au conseil à une dernière assemblée de regarder avec les communes depuis Frinvillier jusqu'à La Neuveville si quelque chose ne pouvait pas être mis en place en raison de la circulation. Actuellement, la ville de Bienne est en train de compliquer la traversée.

M. XXX souligne que rien n'a été entrepris pour le moment. Aussi longtemps qu'il y aura des travaux sur la rive nord de la ville de Bienne, il n'y aura pas moins de trafic.

Une chose serait éventuellement possible de faire afin de restreindre le trafic lourd depuis La Neuveville jusqu'à Frinvillier.

M. XXX aimerait savoir concernant la ligne de bus 70 avec le nouvel horaire qui se met en place. La commune peut faire quelque chose car c'est du n'importe quoi avec ce nouvel horaire.

Il y a des nouveaux arrêts du côté du Cheval Blanc et les transports publics n'ont pas l'air de les utiliser. 2 arrêts de bus supplémentaires sont du côté d'Evilard.

Mme YYY souligne qu'avec M. XXX et M. XXX, ils se sont retrouvés pour mettre en place la conférence régionale des transports et ça implique pour 2027. Donc ce qu'il se passe actuellement, c'est déjà dans le passé.

Par rapport, aux Gorges du Taubenloch, l'idée est de rejoindre plus facilement la zone Industrielle pour les gens qui y travaillent. La ligne du bus 71 continuera de faire le trajet entre Romont et Orvin, du coup tous les arrêts à Orvin seront utiles.

Pour l'école, la commune contactera l'école des Alpes afin de savoir ce qui peut être mis en place.

Mme YYY mentionne qu'à Orvin il y a une commission d'embellissement, une commission des aînés et que l'article 30 RO mentionne une commission d'école. Cela fait plusieurs années qu'il n'y a plus de commission d'école. Est-ce envisageable d'en remettre une sur pieds ?

Mme YYY signale que l'idée serait de créer une association des parents. Une commission implique un changement de règlement communal et du coup ça devra passer en assemblée municipale.

M. XXX rappelle qu'il y avait aussi l'option de supprimer la commission d'école. Ce qui avait été fait en assemblée municipale. Une commission d'école motivée qui vient avec de bonnes idées pourrait être défendue. L'art. 30 RO ne parle pas forcément de la commission d'école. Cet article permet à l'assemblée municipale de faire une proposition à faire voter par l'assemblée.

Ou alors Mme YYY fait une proposition formelle au président, votée par l'assemblée et donc le conseil municipal doit exécuter à la prochaine assemblée un projet de commission d'école. Ou alors ne rien faire et plutôt faire confiance au conseil municipal qui le développerait à la prochaine assemblée du mois de juin.

M. XXX demande à Mme YYY de faire une demande de proposition ou alors si elle faisait confiance au conseil municipal.

Mme YYY demande pour avoir à Orvin une commission scolaire.

M. XXX résume : demande au conseil municipal d'avoir une commission scolaire à Orvin.
M. XXX rajoute : prise en considération de proposition.

L'assemblée accepte par 32 voix, 3 avis contraires, la demande pour le conseil municipal pour avoir une commission scolaire.

M. XXX a entendu dire que l'arboriculture ne pourrait plus conserver le local à L'Echelette au vu que ce qui a été investi dedans pour le chauffage à distance.

M. XXX souligne que le local de l'arboriculture reste là. Aussi longtemps qu'il ne devra pas être développer de chauffage à distance, ça restera l'arboriculture.

M. XXX signale que l'arboriculture a un contrat de bail à 20 ans.

Plus personne ne demandant la parole, le président remercie également tous ceux qui s'engagent pour la collectivité publique.

Personne d'autre ne contestant les procédures de vote pratiquées durant l'assemblée, le président lève l'assemblée à 22h20.

Pour l'assemblée municipale d'Orvin

Le président des assemblées

La secrétaire des assemblées

Jacques Girardin

Séverine Flaig